

Voirie - Marchés annuels de revêtements de chaussées 1989 - Reconduction des marchés de 1988

M. l'Adjoint RÉGNIER, Rapporteur : Chaque année, des travaux de revêtements sur chaussées et aux abords de bâtiments municipaux sont confiés à l'entreprise.

Les sommes qui y sont affectées dans le cadre du budget primitif de 1989 sont de 1 700 000 F pour les revêtements en enrobés et de 1 000 000 F pour les travaux d'enduits superficiels dont le programme sera arrêté prochainement par la Commission de Voirie.

Les marchés initiaux de 1988 passés après appels d'offres ouverts prévoyant la possibilité d'une reconduction avec les titulaires, une négociation a été engagée par les services municipaux afin d'obtenir, pour l'année en cours, des conditions financières avantageuses, ceci conformément aux dispositions de l'article 312 bis, 4ème alinéa du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés de reconduction à intervenir ainsi que les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 1989.

M. TABOURNOT : Monsieur le Maire, j'aurais voulu intervenir mais en sortant un peu du sujet, concernant la réfection de chaussées et j'ai peur que vous me répondiez que c'est un cavalier, alors suis-je ou non autorisé à intervenir ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Allez-y.

M. TABOURNOT : Je voudrais intervenir sur un problème qui est d'actualité. A l'heure actuelle, il y a dans Besançon des travaux qui sont entrepris certes, pour un certain avenir, mais qui posent d'énormes problèmes dans certains domaines professionnels, qui posent des problèmes de revenus à certains commerçants et qui posent aussi des problèmes, je ne dirais pas de survie parce que c'est un peu fort, mais de viabilité à certains professionnels. Je voudrais savoir s'il était nécessaire, comme se le demandent certains commerçants, et beaucoup de Bisontins, d'avoir entrepris tous ces travaux en même temps, et si ce n'était pas nécessaire, pourquoi l'avoir fait ? D'autre part si, dans l'avenir, on va avoir une politique un petit peu différente, c'est-à-dire une politique qui va nous permettre à la fois de tenir compte des piétons, des transports en commun mais aussi peut-être considérer que l'automobile c'est un «transport en commun géré individuellement» mais quand même «un transport en commun» nécessaire à une ville.

(Rires).

Ce n'est pas très risible parce que si vous viviez tous les jours comme je le vis, avec des problèmes de financement et des problèmes de rendez-vous comme j'en ai, -je représente une profession qui concerne 30 personnes qui touchent à peu près 15 à 20 000 Bisontins chaque année-. Cela nous pose d'énormes problèmes. Je ne parle pas spécialement de nous, mais d'autres, et je trouve que ce n'est pas très amusant !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai, on démarre une période de travaux qui doivent se faire à la belle saison, et donc tout arrive en même temps. Mais nous avons un programme de travaux prévu chaque année par nos services, nous essaierons de coordonner tous ces travaux avec les autres administrations, Gaz de France, EDF, Télécom etc. Je prenais l'exemple de la rue de la Bibliothèque tout à l'heure, il fallait absolument y faire tous ces travaux. On en a profité pour en faire en même temps mais cela crée des nuisances, on le reconnaît mais on ne fait pas cela par plaisir. Si vous pensez qu'on peut renforcer un réseau d'eau, d'assainissement, etc. par une opération qui consisterait à dire demain matin ce sera fait, ce sera difficile. Alors, on essaie de coordonner les travaux, ce qui est une bonne chose, mais on démarre tout en même temps, alors cela pose des problèmes. Mais nous songeons dans tous ces

cas-là aux piétons, aux transports en commun et aux automobilistes. Nous avons le souci permanent de permettre aux automobilistes de pouvoir circuler, se garer... Ce n'est pas toujours facile.

M. TABOURNOT : Je vais utiliser mon deuxième droit de parole. A ce moment-là, je vous ferai une suggestion. Je ne conteste pas la nécessité des travaux ni la compétence des services de voirie-circulation, mais je trouve, disons regrettable, que certains professionnels ne soient pas associés à ces travaux-là dans le domaine justement des commissions parce que je vous assure que nous, nous aurions des propositions qui seraient tout à fait acceptables, qui ne coûtent rien, qui ne gênent pas, et je vais vous donner un exemple très simple : les services de la voirie ont mis en sens unique la rue Sarrail, il nous est interdit de la remonter, on peut la descendre sur une seule file parce qu'au bout il y a une barrière avec un sens interdit. Il suffit de supprimer cette barrière ; cela fait deux voies de sortie, une qui dégage sur Rivotte, une qui permet de prendre le pont Bregille et vous aurez une circulation qui sera deux fois plus fluide à ce niveau-là et qui permet de sortir de Rivotte. Je vous assure que ce ne sont pas des attaques ni des critiques mais simplement le bon sens de celui qui circule. Je peux vous dire que dans notre profession, nous faisons 50 à 60 000 km par an dans Besançon, et ce sont des choses toutes simples.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Dans quelle commission vous êtes-vous inscrit Monsieur TABOURNOT ?

M. TABOURNOT : Circulation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien.

M. TABOURNOT : Je ne me serais pas permis d'intervenir autrement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous apporterez à cette commission, toute votre science que je vois très intéressante.

M. TABOURNOT : J'ai noté qu'elle se réunissait le 10 mai, M. RÉGNIER nous en a informés.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, la loi de décentralisation vous a rendu responsable de la coordination des travaux au sol et au sous-sol ; coordination pour le sous-sol, c'est avec les administrations que vous avez citées tout à l'heure ; coordination des travaux au sol, cela peut aussi consister à établir un calendrier des travaux. Certes, il y a des saisons qui sont propices aux travaux, d'autres qui le sont moins. Mais en tout cas, ce qu'il faudrait éviter, c'est de faire des travaux à trois, ou quatre points différents, ce qui a pour effet d'asphyxier complètement la circulation autour de Besançon. Si vous souscriviez à la proposition que je vous avais faite, il y a déjà quelque temps...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : D'aller nous promener ensemble...

(Rires).

M. TOURRAIN : ...et qui pourrait d'ailleurs rejoindre la connaissance profonde du terrain qu'a M. TABOURNOT, vous pourriez venir avec M. TABOURNOT ; on pourrait ainsi avoir un bon chauffeur... et aller ensemble pour voir quels sont les points chauds...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : ...Je vais tout seul, à pied, en voiture...

M. TOURRAIN : ...qui mériteraient l'application du bon sens, avant l'application du bitume.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est tout ? Merci Monsieur TOURRAIN.

M. ROUSSEAU : Je ne sais pas, -je suis néophyte ou peut-être particulièrement idiot- mais quand on dit que des travaux sont confiés à l'entreprise, de quelle entreprise s'agit-il ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est un terme qu'on utilise au singulier, les travaux à l'entreprise, mais c'est bien entendu aux différentes entreprises, on pourrait dire travaux aux entreprises.

M. ROUSSEAU : Ce ne serait pas plus simple de dire aux entreprises ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : A l'entreprise qui sera retenue au moment du marché !

M. ROUSSEAU : D'accord.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est pour faire la différence entre les travaux confiés à la Ville et les autres. A l'entreprise c'est différent des travaux faits par nos propres services. Voilà l'explication.

M. RÉGNIER : Je voudrais donner quelques explications au sujet de la coordination des travaux. Il faut savoir que l'Équipement a programmé la rénovation des voies nationales sur la ville sur trois ans, première tranche l'année dernière, deuxième tranche cette année, troisième tranche l'année prochaine. Donc il y aura encore beaucoup de travaux l'année prochaine mais je crois que le plus gros morceau c'est cette année avec tous les travaux qui sont faits que ce soit par la Ville, l'Équipement, PTT, EDF, GDF ; tous les concessionnaires du sous-sol y travaillent depuis des mois, même d'une année sur l'autre. Je crois que l'information est faite au mieux en liaison avec la Ville et la DDE. C'est vrai qu'il peut y avoir des failles et je pense que M. TABOURNOT sera un très bon commissaire. C'est vrai qu'il y a déjà eu des réclamations de commerçants ou de gens sur tels quartiers qui amènent des modifications ou des précisions. Je pense que l'ensemble des travaux est quand même bien coordonné, contrairement à ce que certains laissent entendre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien entendu, il y a un calendrier des travaux établi par nos services.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.